AR Prefecture

017-211702410-20240716-D20240761B-DE
Reçu le 17/07/2024

COMMUNE DE
Montguyon
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 16 JUILLET 2024 - N° 2024/61B

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 3ème ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 08 juillet 2024
Date affichage : 17 juillet 2024
Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 17 Pour : 5 Contre : 11 Abstention : 1

Etaient présents :
Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Carine MOULY-MESAGLIO, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Gaëtan BUREAU, Marc LIONARD, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF et Claude NEREAU

Excusée : Claire RAMBEAU-LEGER
Absente : Nathalie CHATEFAU
Secrétaire de séance : Sophie BRODUT

OBJET : Enfouissement des réseaux électrique et téléphonique au lieu-dit « Trouillaud » et route de Couteleau
Validation du projet et de la convention de la Maîtrise d'Ouvrage au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune a pour projet l'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique au lieu-dit « Trouillaud » et route de Couteleau à Montguyon.
La commune souhaite confier la Maîtrise d'Ouvrage au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER) concernant les travaux d'enfouissement du réseau électrique et le génie civil du réseau téléphonique ORANGE.
Les dépenses de ces travaux qui restent à la charge de la municipalité seraient, selon une estimation de l'ordre de :

- Tranche 1 — Route de Couteleau (secteur traité environ 130 mètres)
  Génie Civil ORANGE : 32 000€ TTC
- Tranche 2 — Lieu-dit « Trouillaud » (secteur traité environ 1000 mètres)
  Génie Civil ORANGE : 66 000€ TTC

Les montants précités ne sont que des estimations.
Monsieur le Maire informe les membres qu'en ce qui concerne le début des travaux, un délai de 18 mois sera nécessaire à l'établissement des différents dossiers technique et administratif.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE pour les deux tranches (route de Couteleau et lieu-dit Trouillaud »), par 5 voix pour, 11 voix contre et 1 abstention de :

- **DE NE PAS VALIDER** le projet d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques au lieu-dit « Trouillaud » (secteur traité environ 1000 mètres) et route de Couteleau (secteur traité environ 130 mètres),
- **DE NE PAS CONFIER** la Maîtrise d'Ouvrage au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou un élu ayant délégation, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF

MAIRIE DE MONTGUYON (Charente-Maritime)